

L'OPPORTUNITÉ D'UNE CANDIDATURE DE PARIS/ÎLE-DE-FRANCE À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024

13 novembre 2014 Évènement fédérateur, symbole de l'universalité du sport, les Jeux olympiques et paralympiques (JO) sont l'évènement sportif le plus médiatisé au monde. Le Ceser a souhaité accompagner la réflexion actuellement menée, sous l'égide du Comité français du sport international (CFSI), du Comité national olympique & sportif français (CNOSF) et du ministère des sports, sur une possible candidature de Paris/Île-de-France à l'organisation des JO de 2024 afin de fournir un cadre de référence à la réflexion des décideurs régionaux.

Le sport a pris aujourd'hui la dimension d'un phénomène social de grande ampleur. Ambition nationale, une candidature de Paris/Île-de-France à l'organisation des JO de 2024 constituera une opportunité pour renforcer sa notoriété et son attractivité et être un élément moteur au service de l'activité économique et de l'emploi. Eu égard aux enjeux financiers, le projet de candidature devra bénéficier d'un large soutien populaire et répondre à des objectifs clairement identifiés en termes de développement économique, social et territorial, cohérents avec les orientations du schéma directeur régional d'aménagement (SDRIF) et du projet du Grand Paris Express.

LA PORTÉE DES JO ET LEUR PRESTIGE SURPASSENT LARGEMENT CEUX DES AUTRES GRANDS ÉVÈNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX

La France détient un savoir-faire reconnu dans l'organisation des plus grands évènements sportifs. Paris et

l'Île-de-France bénéficient de nombreux atouts. Mais des points faibles subsistent.

UNE CANDIDATURE EN NOIR ET BLANC

Une telle candidature doit permettre de conforter le rang international de Paris/Île-de-France, d'accélérer son aménagement et son équipement ainsi que son développement économique dans une optique de développement durable. Toutefois, celle-ci se situe dans un contexte national et régional marqué par des contraintes financières et budgétaires fortes.

OBTENIR L'ORGANISATION DES JO N'AURAIT PAS DE PRIX MAIS AURA UN COÛT

Parmi les défis à relever et les pistes d'actions à mettre en œuvre, il conviendra, en matière d'investissements, de privilégier l'aménagement des structures existantes et la réalisation d'installations conçues pour assurer leur reconversion post-olympique. Deux équipements emblématiques devront

être créés : un complexe aquatique et le village olympique.

« L'opportunité d'une candidature de Paris/Île-de-France à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 »

Rapport et avis préparés au nom de la commission Tourisme, sports et loisirs par Jean-Jacques Dret



LES PROPOSITIONS DU CESER

Le CESER approuve une candidature de Paris/Île-de-France à l'organisation des JO de 2024 sous un certain nombre de conditions.

- **S'ASSURER DE LA FAISABILITÉ FINANCIÈRE** d'un tel projet au regard de la situation économique actuelle et de l'hypothèse d'un maintien d'une croissance faible, d'une dépense publique contenue, de contraintes financières et budgétaires fortes.
- **ENGAGER UNE RÉFLEXION EN PROFONDEUR** sur les modalités de financement et de cofinancement des grands équipements nécessaires à l'organisation des JO et sur les ressources spécifiques à mettre en place, explorer des pistes nouvelles.
- **PRENDRE EN COMPTE L'UTILITÉ SOCIALE DU PROJET** et ne pas se fonder uniquement sur des critères de rentabilité économique.
- **CONCENTRER LES EFFORTS FINANCIERS** de la Région sur les équipements en corrélation avec les orientations du SDRIF et du projet du Grand Paris Express.
- **METTRE EN PLACE UN MODE DE GOUVERNANCE COHÉRENT** et uni afin d'établir entre les différents acteurs concernés des relations claires et transparentes s'appuyant sur une concertation permanente et un travail en commun.
- **ASSURER DANS LE CADRE DU GRAND PARIS EXPRESS** la desserte des sites olympiques par un réseau de transport performant et accessible à tous complétant le réseau déjà constitué, améliorer la desserte des plates-formes aéroportuaires de Roissy CDG et d'Orly.
- **INSCRIRE LA DÉMARCHÉ DANS UNE STRATÉGIE DE LONG TERME** associée à un programme d'investissements approprié, soutenable financièrement et maîtrisé.
- **DÉVELOPPER LES CAPACITÉS** d'hébergement de toute nature.
- **PRIVILÉGIER DES INVESTISSEMENTS POUR L'AMÉNAGEMENT DE STRUCTURES EXISTANTES** et la réalisation d'installations conçues avec l'objectif d'une reconversion post-olympique, remettre à niveau le stade de France plus conforme à la notion de candidature économe et durable.

Retrouver l'intégralité du rapport et de l'avis sur : ceser-iledefrance.fr

POUR TOUT RENSEIGNEMENT Patrick SIERADZKI - Tél. : 01 53 85 65 86 - patrick.sieradzki@iledefrance.fr